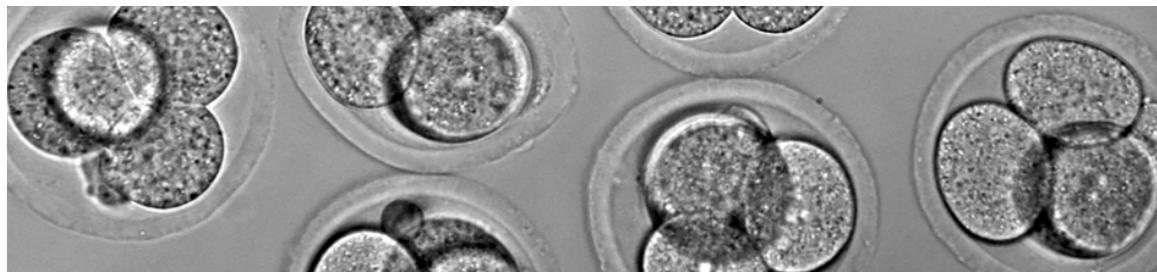


Faculté de médecine



DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



**MAITRISE EN PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE AVEC STAGE
OPTION EMBRYOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT (251210-77)**

GUIDE DE L'ÉTUDIANT ET DE L'ÉTUDIANTE 2025-2026

Université de Montréal : www.umontreal.ca

Département de pathologie et biologie cellulaire : www.patho.umontreal.ca

Mise à jour : mai 2025

Table des matières

1.0	Mot de bienvenue de la direction de programme	3
2.0	Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE).....	4
3.0	Comité d'études supérieures	5
4.0	Personnel administratif.....	5
5.0	Personnel enseignant.....	6
6.0	Description du programme	7
	Admission.....	7
	Conditions d'admissibilité	7
	Documents additionnels à fournir lors de la demande.....	7
	Scolarité.....	7
	Régime d'études.....	7
	Évaluation.....	7
	Crédits	7
	Objectifs	8
	Cours et particularités.....	8
7.0	Descriptions des cours	9
	MMD6005R Éthique et recherche en santé.....	9
	PBC6011 Compétences de recherche en pathologie	9
	PBC6042 Fondement en biologie moléculaire.....	9
	PHL6064 Méthodes statistiques-pharmacologie 2	9
	BCM6100 Biologie du développement	9
	BIM6065C Analyse bio-informatique	9
	BIM6070 Pratique professionnelle de la recherche.....	9
	PBC6026 Fondement de la reproduction humaine.....	9
	PBC6027 Embryologie clinique	9
	PBC6028 Stage en procréation médicalement assistée.....	9
	SMC6061 Génétique médicale.....	10
	PBC6046 Stage de recherche dirigé 1	10
	PBC6047 Stage de recherche dirigé 2	10
	PBC6048 Stage de recherche	10
8.0	Barème de notation et échelles de conversion	12
	Notation des cours	12
9.0	Calendrier universitaire 2025-2026	13
10.0	Cheminement et étapes obligatoires.....	14

11.0	Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes	14
	<i>Article 6 Soldes impayés</i>	14
	<i>Article 7 Annulation et abandon de cours</i>	14
12.0	Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales	14
	<i>Article 18 Inscription et restriction à l'inscription</i>	15
	<i>Article 22 Abandon d'un cours</i>	15
	<i>Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation</i>	15
	<i>Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable</i>	15
	<i>Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable</i>	15
	<i>Article 32 Retard à remettre un travail</i>	15
	<i>Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales</i>	16
	<i>Article 37 Plagiat</i>	16
	<i>Article 44 Exigences particulières</i>	16
	<i>Article 78 Soumission du plan global d'études</i>	16
	<i>Article 79 Modification du plan global d'études</i>	16
	<i>Article 80 Inscription en rédaction et inscription en évaluation</i>	16
	<i>Article 81 Prolongation</i>	17
	<i>Article 82 Prolongation exceptionnelle</i>	17
	<i>Article 87A Enregistrement du sujet</i>	17
	<i>Article 87B Modification du sujet</i>	17
	<i>Article 88 Langue d'usage pour la rédaction du mémoire</i>	17
	<i>Article 89 Conformité aux normes de présentation</i>	17
	<i>Article 90 Examen du mémoire, composition du jury et délai de correction</i>	17
	<i>Article 91 Décision du jury</i>	18
	<i>Article 92 Dispositions particulières de fin de la candidature</i>	18
13.0	Courriel.....	18
14.0	Carte étudiante	19
15.0	Dossier étudiant	19
16.0	Associations étudiantes	19
17.0	Sites Internet.....	19
18.0	Services aux étudiants (SAE)	19
19.0	Autres services de l'UdeM	20

1.0 Mot de bienvenue de la direction de programme

Bienvenue aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes d'études supérieures du Département de pathologie et biologie cellulaire (DPBC). Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ce programme, unique en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long de vos études.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que directeurs des programmes d'études supérieures, de vous accueillir et de vous féliciter pour votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Le domaine de l'embryologie et du développement continue de prendre de l'importance alors que la proportion de personnes nécessitant une assistance médicale pour concevoir continue d'augmenter. Cette nouvelle formation vise à vous fournir une meilleure compréhension des aspects cliniques et fondamentaux du développement, de l'embryologie et de l'infertilité, afin de vous outiller pour une carrière dans ce domaine, que ce soit en recherche plus poussée, en pratique clinique ou en industrie.

Vous êtes maintenant engagés à la maîtrise, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général émis par les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Vous devez donc répondre à certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) du département, vous trouverez dans ce guide des informations et références supplémentaires sur les études supérieures et l'ensemble des services offerts aux étudiants et aux étudiantes.

Dr Roger Lippé (directeur des programmes d'études supérieures), M. Greg FitzHarris (responsable des programmes 251262 et 251210-77 et directeur du DPBC) et Dre Sarah Kimmens (responsable associée des programmes 251262 et 251210-77) sont disponibles pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de votre parcours académique. Au besoin, n'hésitez pas à les contacter.



Dr Roger Lippé

PhD

Directeur des programmes d'études supérieures

roger.lippe@umontreal.ca

M. Greg FitzHarris

PhD

Directeur du département

Responsable de 251262 et 251210-77
greg.fitzharris@umontreal.ca

Dre Sarah Kimmens

PhD

Responsable de 251262 et 251210-77

sarah.kimmens@umontreal.ca

2.0 Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre admission dans l'un de nos programmes. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats et candidates.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du DPBC, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner depuis l'admission jusqu'à votre diplomation à la maîtrise. De plus, je peux répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire,

Alice Daelman

Technicienne en Gestion de Dossiers Etudiants
Département de pathologie et biologie cellulaire
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau R-505
514 343-6111, poste 6237
alice.daelman@umontreal.ca

3.0 Comité d'études supérieures

Outre la relation professeur/étudiant, l'encadrement des étudiants et des étudiantes aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique des ESP. Cet encadrement départemental est essentiel à la poursuite des objectifs institutionnels en matière de durée des études et de diplomation.

Les membres du Comité d'études supérieures ont pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander, au besoin, des modifications. Le comité est responsable des dossiers suivants : admissions et inscriptions, suivis des étudiants et des étudiantes, soutien financier, conseil et planification. De plus, ce comité doit voir à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tous les étudiants et étudiantes dans leur programme d'études afin d'assurer leur réussite dans leur parcours académique.

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Romain Cayrol	romain.cayrol@umontreal.ca
M. Greg FitzHarris	greg.fitzharris@umontreal.ca
Dre Sarah Kimmens	sarah.kimmens@umontreal.ca
Dr Roger Lippé (Directeur)	roger.lippe@umontreal.ca
Dre Dominique Trudel	dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

4.0 Personnel administratif

NOM	FONCTION	COURRIEL
Wendy Choung	TCTB (programme de résidence)	marie.wendy.choung@umontreal.ca
Alice Daelman	TGDE (cours de service et programmes de cycles supérieurs en embryologie)	alice.daelman@umontreal.ca
Katherine David	TGDE (cours de service et programmes de cycles supérieurs en histopathologie)	katherine.david@umontreal.ca
Benoit Lanthier	Adjoint à la direction (administration)	benoit.lanthier@umontreal.ca
Diane Desjardins et Line Pariseau en remplacement de Marilyne Moquin	TCTB (direction)	diane.desjardins@umontreal.ca line.pariseau@umontreal.ca marilyne.moquin@umontreal.ca
Mohamed Mountassir	TA	mohamed.mountassir@umontreal.ca
Monique Vasseur	Responsable de laboratoires	monique.vasseur@umontreal.ca

5.0 Personnel enseignant

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	CHUM	roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca
Azzi	Feryel	CRCHUM	feryel.azzi.chum@ssss.gouv.qc.ca
Bédard	Karine	CHUM	karine.bedard.1@umontreal.ca
Blagih	Julianna	HMR	julianna.blagih@umontreal.ca
Berdugo	Jérémie	HMR	jeremie.berdugo@umontreal.ca
Cayrol	Romain	CHUM	romain.cayrol@umontreal.ca
Chaurand	Pierre	Dép. de chimie UdeM	pierre.chaurand@umontreal.ca
Côté	Kevin	CR CHU Sainte-Justine	À VENIR
Ellezam	Benjamin	CHU Sainte-Justine	benjamin.ellezam@umontreal.ca
Gougeon	François	CHUM	francois.gougeon@umontreal.ca
Filep	Janos G.	CR HMR	janos.g.filep@umontreal.ca
Hickson	Gilles	CR CHU Sainte-Justine	gilles.hickson@gmail.com
Kimmins	Sarah	CRCHUM	sarah.kimmins@umontreal.ca
Knapp	David	IRIC	david.knapp@umontreal.ca
Lamarre	Louis	CH Charles-Lemoyne	louis.lamarre@rrsss16.gouv.qc.ca
Leblond	Frédéric	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	leblondfrederic@gmail.com
Leduc	Charles	CHUM	c.leduc@umontreal.ca
Maietta	Antonio	CHUM	antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca
Rashkovan	Marissa	CHU Sainte-Justine	marissa.rashkovan@umontreal.ca
Raynal	Noël J-M	CHU Sainte-Justine	noel.raynal@recherche-ste-justine.qc.ca
Royal	Virginie	HMR	virginieroyal@hotmail.com
Sandé	William	HMR	william.sande@umontreal.ca
Sanchez	Lilia Maria	CHUM	lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca
Soucy	Geneviève	CHUM	genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca
Tran-Thanh	Danh	CHUM	danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca
Trudel	Dominique	CHUM	dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

6.0 Description du programme

Admission

Règlement propre aux études

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Maitrise en pathologie et biologie cellulaire avec option embryologie et développement avec stage, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des ESP,
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent,
- Avoir obtenu, au 1^{er} cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit,
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

Documents additionnels à fournir lors de la demande

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Lettre d'acceptation d'un directeur ou d'une directrice de recherche.

Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps et la scolarité maximale est de six trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription à la maitrise.

Régime d'études

Temps plein, de jour.

Évaluation

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.

Crédits

La maitrise avec stage comporte 45 crédits. Les crédits sont répartis de la façon suivante : 14 crédits obligatoires, 2 stages avec rapport de 4 crédits chacun, un stage avec rapport de 15 crédits et 8 crédits à option.

Objectifs

L'objectif de cette maîtrise est d'acquérir une expérience pratique des techniques spécifiques au domaine de l'embryologie et du développement qui mettent l'accent à la fois sur les approches de recherche et les techniques pertinentes dans le domaine de la fertilité humaine. Ce programme s'adresse particulièrement aux personnes souhaitant approfondir leurs connaissances, aptitudes et compétences en recherche sur le développement précoce des mammifères.

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 23 crédits attribués à des stages.

Cours et particularités

SIGLE	TITRE	CRÉDIT	DÉSIGNATION EXIGENCE	TRIMESTRE
BLOC 01A TRONC COMMUN (7 CRÉDITS)				
MMD6005R	Éthique et recherche en santé	1.0	Obligatoire	H
PBC6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0	Obligatoire	H
PBC6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0	Obligatoire	A
PHL6064	Méthode statistiques-pharmacologie	3.0	Obligatoire	A
BLOC 77A COURS OBLIGATOIRES (15 CRÉDITS)				
BCM6100	Biologie du développement	2.0	Obligatoire	A
BIM6065C	Analyse bio-informatique	1.0	Obligatoire	H
BIM6070	Pratique professionnelle de la recherche	2.0	Obligatoire	A
PBC6026	Fondement de la reproduction humaine	2.0	Obligatoire	A
PBC6027	Embryologie clinique	2.0	Obligatoire	H
PBC6028	Stage en procréation médicamenteuse assistée	3.0	Obligatoire	A
SMC6061	Génétique médicale	3.0	Obligatoire	H
BLOC 77B COURS OBLIGATOIRES (23 CRÉDITS)				
PBC6046	Stage de recherche dirigé 1	4.0*	Obligatoire	A
PBC6047	Stage de recherche dirigé 2	4.0*	Obligatoire	H
PBC6048	Stage de recherche	15.0*	Obligatoire	H

*Crédits non contributoires à la moyenne cumulative.

7.0 Descriptions des cours

MMD6005R Éthique et recherche en santé

Le cours porte sur les développements biomédicaux et l'éthique de la recherche ; les grands textes régulateurs ; le rapport éthique et technoscience ; l'évaluation éthique d'un projet ; et l'intégrité scientifique du chercheur.

PBC6011 Compétences de recherche en pathologie

Méthodologie de recherche en pathologie, revue de la littérature, analyse et recension des écrits scientifiques, présentations de données, soumission d'articles scientifiques.

PBC6042 Fondement en biologie moléculaire

Notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire. Structures des macromolécules. Micro et macro-lésion de l'ADN. Hybridation moléculaire. Sondes PCR. RT-PCR. Polymorphismes. Expression génétique et principes d'immunohistochimie.

PHL6064 Méthodes statistiques-pharmacologie 2

Le cours porte sur l'analyse de variance, la comparaison orthogonale et non orthogonale, le coefficient de corrélation (données de mesures, ordinaires et nominales), la droite de régression ainsi que l'analyse de covariance, factorielle et par carrés latins.



BCM6100 Biologie du développement

Mécanismes moléculaires gouvernant le développement des eucaryotes supérieurs : détermination, établissement des axes embryonnaires, différenciation, contrôle de l'expression des gènes. Aspects moléculaires du développement du système nerveux.

BIM6065C Analyse bio-informatique

Module C. Analyse bio-informatique. Génétique comparative, analyse de réseau, bases de données, structure des macromolécules.

BIM6070 Pratique professionnelle de la recherche

Formation sur la pratique de la recherche, la conception et l'analyse des expériences, l'éthique de la recherche ainsi que la communication orale et écrite.

PBC6026 Fondement de la reproduction humaine

Fondement de la reproduction humaine et traitement de la fertilité. Méthodes d'analyse en reproduction. Compréhension des mécanismes et des conséquences du dysfonctionnement et de l'échec reproducteurs.

PBC6027 Embryologie clinique

Causes et traitements de l'infertilité. Processus, pratiques de laboratoire, mécanismes de diagnostic et de traitement : cryoconservation, dépistage génétique, culture et biopsie, superovulation, injection intracytoplasmique de spermatozoïdes.

PBC6028 Stage en procréation médicalement assistée

Intervention clinique en procréation médicalement assistée (PMA) : dépistage génétique par cryoconservation, culture et biopsie d'embryons, analyse, injection intracytoplasmique et de sperme, manipulation des ovocytes et des embryons.

SMC6061 Génétique médicale

Mise à jour des acquisitions récentes dans le domaine de la génétique médicale et discussion sur l'application de ces données en médecine moderne.

PBC6046 Stage de recherche dirigé 1

Stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original

PBC6047 Stage de recherche dirigé 2

Stage en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original.

PBC6048 Stage de recherche

Stage approfondi en laboratoire visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques et pratiques dans le cadre d'un projet original.

Cheminement type

Première année - A25			
PBC6042	2.0 crédits	Fondement en biologie moléculaire	Lundis (David Knapp) : 12 :30 à 15 h30
PBC6046	2.0 crédits	Stage de recherche en embryologie 1	Jeudis (Greg FitzHarris) : 8 :30 à 11 :30 et 12 :30 à 15 :30
PBC6026	4.0 crédits	Fondement de la reproduction	Vendredis (Greg FitzHarris) : 10 :00 à 12 :00 sauf 1 ^{er} cours le jeudi 17 :00 à 19 :00
Fortement recommandé (cours en surplus):			
PBC3050	2.0 crédits	Embryologie et biologie du développement	Mercredis (Luc Oigny): 12 :30 à 15 :30
Première année – H26			
PBC6027	2.0 crédits	Embryologie Clinique	Lundis (Sarah Kimmins) : 15 :00 à 16 :30
PHC6011	1.0 crédit	Compétences de recherche en pathologie	Mardis (Julianne Blagih) : 8 :30 à 11 :30
SMC6061	3.0 crédits	Génétique médicale	Mercredis (Grant Mitchell) : 15 :30 à 19 :00
PBC6047	4.0 crédits	Stage de recherche en embryologie 2	Jeudis (Sarah Kimmins) : 8 :30 à 11 :30 et 12 :30 à 15 :30
Deuxième année – A26			
BCM6100	2.0 crédits	Biologie du développement	Mardis (Jean-Claude Labbé) : 8:30-10:30
PHL6064	3.0 crédits	Méthodes statistiques pharmacologie 2	Mardis (Guy Rousseau) : 1 ^{ère} partie de trim. 15 :30 à 18 :00 et 2 ^{ème} partie de trim. 13 :30 à 16 :30
BIM6070	2.0 crédits	Pratique professionnelle de la recherche	Vendredis (Jennifer L. Estall) : 8:30-11:30
PBC6028	3.0 crédits	Stage en procréation médicalement assistée	(En attente- pas d'information pour l'instant)
Deuxième année – H27			
MMD6005R	1.0 crédit	Éthique et recherche en santé	Virtuel (Julie Cousineau)
BIM6035	1.0 crédit	Séminaire de recherche	(En attente- pas d'information pour l'instant)
PBC6048	15.0 crédits	Projet de recherche en embryologie	(En attente- pas d'information pour l'instant)

Information sur la rémunération

La maîtrise avec stage est structurée un peu comme un programme de premier cycle, avec des cours et des travaux pratiques axés sur les compétences. Cela contraste avec une maîtrise avec mémoire, où dans bien des cas, l'étudiant ou l'étudiante est membre à temps plein d'un laboratoire et contribue à un projet de recherche et reçoit un salaire. Dans le cas de la maîtrise avec stage 251210, un projet de 15 semaines seulement est prévu dans un laboratoire spécifique en deuxième année du programme. Le professeur qui acceptera de vous diriger n'est donc pas dans l'obligation de vous rémunérer pour cette période de 15 semaines.

8.0 Barème de notation et échelles de conversion

Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

Lettres 2 ^e cycle	Descriptif	Points	% Indicatif
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0	73 - 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

* Note minimale de passage dans un programme

** Note minimale de passage dans un cours

*** Note maximale pour examen de reprise

9.0 Calendrier universitaire 2025-2026

Trimestre d'automne 2025	
Lundi 1 septembre 2025	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 2 septembre 2025	Rentrée des étudiants
Mercredi 17 septembre 2025	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Mardi 30 septembre 2025	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 13 octobre 2025	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 20 au dimanche 26 octobre 2025	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 7 novembre 2025	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Mardi 23 décembre 2025	Fin du trimestre
Du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année
Trimestre d'hiver 2026	
Mercredi 7 janvier 2026	Rentrée des étudiants
Jeudi 22 janvier 2026	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
Du lundi 2 au dimanche 8 mars 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 13 mars 2026	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
Du vendredi 3 au lundi 6 avril 2026	Congé pascal
Jeudi 30 avril 2026	Fin du trimestre
Trimestre d'été 2026	
L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez vous référer aux calendriers facultaires.	
Lundi 4 mai 2026	Rentrée des étudiants
Mardi 12 mai 2026	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours, session intensive*
Lundi 18 mai 2026	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Mardi 19 mai 2026	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours, session régulière*
Vendredi 5 juin 2026	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours, session intensive*
Mardi 23 juin 2026	Fin du trimestre, session intensive
Mercredi 24 juin 2026	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Mercredi 1 ^{er} juillet 2026	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 10 juillet 2026	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours, session régulière*
Vendredi 14 août 2026	Fin du trimestre, session régulière

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans votre [Centre étudiant](#).

10.0 Cheminement et étapes obligatoires

La Faculté de médecine met à votre disposition une Boussole numérique permettant de naviguer rapidement vers les ressources indispensables à la réussite de la formation en recherche, et ce, à toutes les étapes de votre parcours :

<https://medecine.umontreal.ca/ressources/etudiants/la-boussole/>

Vous y trouverez les informations nécessaires concernant les étapes obligatoires vous permettant d'établir clairement les balises du cheminement étudiants aux cycles supérieurs :

<https://monudem.umontreal.ca/visualiser/sites/ESP/Pages/Espace/Cheminement/parcours-academique.aspx>

11.0 Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes

Article 6 Soldes impayés

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes ou une attestation qui confirme le diplôme obtenu à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles.

6.3 L'étudiant ne peut recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles pour le programme d'étude relatif à sa demande.

Voir le site suivant : <http://www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/index.html>.

Article 7 Annulation et abandon de cours

7.1 Annulation d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

12.0 Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#chapitre-i-definitions>

Article 18 Inscription et restriction à l'inscription

L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués; un avis d'admission n'est pas une inscription.

Article 22 Abandon d'un cours

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit échu à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen décide de la demande.

À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes et celui-ci se voit attribuer la note F* à toutes les évaluations non remplies.

Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

Article 29 Défaut de se soumettre à une évaluation

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une séance d'évaluation par mode d'examen à moins que, dans les huit jours ouvrables, son absence ne soit justifiée par écrit auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

La note F est attribuée à l'étudiant qui :

- Étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- Ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les huit jours francs, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.

Article 30 Absence à un examen périodique pour un motif valable

Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.

Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.

Article 31 Absence à un examen final pour un motif valable

En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.

Article 32 Retard à remettre un travail

En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, le

responsable du programme ou après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Article 35 Seconde évaluation - Dispositions générales

À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Lorsqu'elles sont autorisées, les modalités de seconde évaluation doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes. En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.

Article 37 Plagiat

Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs.
<http://www.integrite.umontreal.ca/>.

Article 44 Exigences particulières

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme. Voir le Règlement pédagogique des ESP au <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#c3112>.

Article 78 Soumission du plan global d'études

Au cours du premier trimestre dans le programme, l'étudiant doit soumettre un plan global d'études. Ce plan doit être établi en collaboration avec le directeur de recherche lorsque celui-ci est nommé et doit être approuvé par le doyen.

Article 79 Modification du plan global d'études

L'étudiant qui désire modifier son plan global d'études doit le faire au moment de l'inscription trimestrielle. Le nouveau plan global d'études doit être approuvé par le doyen après consultation du directeur de recherche.

Article 80 Inscription en rédaction et inscription en évaluation

Une fois qu'il a complété trois trimestres à plein temps, réussi les cours, les séminaires, les examens et, le cas échéant, les autres activités académiques de son programme, l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son mémoire. Par la suite, il s'inscrit en évaluation – correction jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Après acceptation du mémoire et corrections apportées à celui-ci, le cas échéant, le dépôt final doit être fait dans le site institutionnel Papyrus.

Article 81 Prolongation

Sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, le doyen peut accorder à un étudiant une prolongation d'un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

Article 82 Prolongation exceptionnelle

Pour des raisons exceptionnelles et sur dépôt d'un plan global d'études couvrant la période de prolongation exceptionnelle et après consultation du directeur de recherche et du comité d'études supérieures, la période de prolongation peut être allongée d'un an au plus par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen concerné.

Article 87A Enregistrement du sujet

Avant la fin du deuxième trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de mémoire au secrétariat de la faculté ou du département intéressé. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le doyen.

Article 87B Modification du sujet

L'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche.

Article 88 Langue d'usage pour la rédaction du mémoire

Le mémoire doit être rédigé en français. Cependant, le doyen peut autoriser l'étudiant à présenter son mémoire dans une langue autre que le français en raison des études antérieures ou des objectifs du programme et de recherche de celui-ci. L'étudiant doit normalement en faire la demande au moment de l'admission.

Article 89 Conformité aux normes de présentation

Le mémoire doit être conforme aux normes et aux directives des ESP concernant la rédaction et la présentation des mémoires publiés dans la dernière édition du Guide des mémoires et des thèses.

Article 90 Examen du mémoire, composition du jury et délai de correction

L'examen du mémoire est fait par un jury composé de trois membres, dont un des membres est désigné comme président-rapporteur. Pourvu que la date indiquée dans l'avis de dépôt a été respectée par l'étudiant, le jury dispose de 30 jours francs après le dépôt pour rendre sa décision. Au-delà de ces 30 jours francs, le président-rapporteur du jury doit produire un justificatif écrit au doyen énonçant les motifs du délai. Au-delà de 60 jours francs, le président-rapporteur du jury doit faire une demande d'extension au doyen. Dans le cas d'un refus, le doyen doit prendre les mesures appropriées. Les membres du jury sont désignés par le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales sur recommandation du doyen, à moins que, dans le cas d'une faculté départementalisée, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales n'ait délégué ce pouvoir au doyen de la faculté intéressée.

Toute personne ayant la compétence voulue et n'étant pas en conflit d'intérêts peut faire partie du jury. Le directeur et le ou les codirecteurs de recherche peuvent être invités à faire partie du jury mais ils ne peuvent en être le président. Le jury peut également convoquer l'étudiant afin de l'interroger sur son travail.

Article 91 Décision du jury

Le jury peut prendre l'une des décisions suivantes :

- a) *Accepter le mémoire.*
- b) *Retourner le mémoire à l'étudiant et permettre à celui-ci de le présenter à nouveau, une seule fois, après corrections, au plus tard dans les six mois qui suivent la date où la décision lui a été communiquée.*
- c) *Refuser le mémoire.*

Pour que le mémoire soit accepté ou refusé, la décision du jury, prise collectivement et après délibération, doit être majoritaire. Toutefois, à la demande du vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales ou du doyen de la faculté intéressée, selon le cas, le jury peut réviser sa décision.

Article 92 Dispositions particulières de fin de la candidature

En plus des dispositions mentionnées à l'article 51 du présent règlement, la candidature prend fin et l'étudiant est exclu du programme également dans les cas suivants :

- a) *Si l'étudiant n'a pas de directeur de recherche conformément aux dispositions décrites à l'article 83 du présent règlement.*
- b) *Si l'étudiant inscrit à plein temps, n'ayant pas bénéficié d'une prolongation prévue aux articles 81 et 82 du présent règlement, n'a pas déposé son mémoire ou n'a pas rempli toutes les exigences de son programme dans un délai maximal de six trimestres (deux ans) à compter de la date de son inscription initiale, en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation. Dans le cas d'un étudiant inscrit à demi-temps le délai maximal est de neuf trimestres (trois ans), en excluant les trimestres d'interruption des études ou de préparation.*
- c) *Si le mémoire de l'étudiant a fait l'objet d'une demande de corrections et que celui-ci n'a pas déposé la deuxième version dans le délai accordé.*
- d) *Si les membres du jury déterminent, à la majorité des voix, que les corrections demandées au mémoire n'ont pas été faites de manière satisfaisante en fonction des instructions reçues.*
- e) *En vertu de tout règlement ou politique applicables à l'Université.*

13.0 Courriel

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que le personnel enseignant et administratif communiquera avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez : S'abonner au service de courriel Exchange

Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>, acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, (par exemple @hotmail, @yahoo ou @gmail) et choisissez l'option [Une adresse de courriel personnelle](#) que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse.

14.0 Carte étudiante

La Carte UdeM est votre pièce d'identité unique à l'Université de Montréal. Délivrée en deux formats différents (plastique et numérique), elle donne accès à une foule de services et de priviléges. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université, pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visiter le <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>.

15.0 Dossier étudiant

Vous avez accès à votre dossier étudiant sur votre Mon UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

16.0 Associations étudiantes

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants

17.0 Sites Internet

La Faculté de médecine a un site Internet. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la faculté, ses programmes et ses départements :

<http://medecine.umontreal.ca/>

18.0 Services aux étudiants (SAE)

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants et aux étudiantes. Des ateliers et des activités sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

Studium <https://studium.umontreal.ca/>

Action humanitaire et communautaire <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

19.0 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance <http://cpeudem.com/>

Centre d'entrepreneurship HEC-Poly-UdeM <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>

Centre d'essai http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm

Centre d'exposition de l'UdeM <https://www.centre-expo-udem.com/>

Clinique de kinésiologie <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de nutrition <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de psychologie <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>

Clinique dentaire universitaire <http://www.medent.umontreal.ca>

Comité permanent sur le statut de la femme au [3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668](3744_rue_Jean-Brillant_514_343-6111_poste_1668)

Services des impressions <http://www.sium.umontreal.ca/>

Direction générale des technologies de l'information et de la communication (TI) <https://ti.umontreal.ca/pages/joindre.html>

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) <https://www.pum.umontreal.ca/>

Bureau du registraire <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>